

Meung-sur-Loire, le 25 juillet 2025

Meung-sur-Loire



ARRÊTÉ 223 / 2025
Portant réglementation temporaire
du stationnement
Place du Martroi

Le Maire de la Commune de Meung-sur-Loire,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1 et suivants,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par Monsieur Yanis LANGRAND de Meung sur Loire (45130), pour stationner un véhicule de moins de 3.5t sur la place du Martroi pour un déménagement au n° 47 rue Jehan de Meung, à Meung-sur-Loire,

Considérant que ce déménagement a lieu le mardi 29 juillet 2025 sur de 13h00 à 17h00.

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Yanis LANGRAND, de Meung sur Loire (45130), est autorisé à stationner un véhicule de moins de 3.5t sur 2 places sur la place du Martroi à Meung-sur-Loire à côté des deux emplacements réservés aux taxis et aux personnes à Mobilité réduite, le mardi 29 juillet de 13h00 à 17h00 pour effectuer un déménagement au 47 rue Jehan de Meung.

Article 2 : Les Services Techniques Municipaux doivent mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 5 : Le présent arrêté est transmis au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meung-sur-Loire/Cléry-Saint-André, au Chef du Centre de Secours de Meung-sur-Loire, au Chef de service de la Police Municipale, au Responsable des Services Techniques Municipaux, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer son exécution.

Le Premier Adjoint, Matthieu MIGEON